

# Charte pour un mieux naître, un mieux être, un mieux faire et un mieux devenir



## Tous les membres du personnel de la maternité et de la néonatalogie

*\* S'engagent à mettre tout en œuvre pour :*

- Respecter vos besoins et votre projet pendant le travail et l'accouchement.
- Accueillir avec le plus grand respect tous les bébés.
- Accompagner le plus efficacement possible toutes les mamans mais aussi les papas dans leur nouveau rôle.
- Promouvoir l'allaitement maternel de longue durée.

## Et dans la démarche « Hôpital, Ami des Bébés »

*\* Ils vous assurent :*

- De respecter votre choix quant au mode d'alimentation de votre bébé et de vous aider à le mettre en pratique.
- De donner à tous les membres de nos équipes les compétences nécessaires pour vous accompagner au mieux, vous et votre bébé, par le biais de **formations**, de séminaires, de tables rondes, ...
- De promouvoir votre **information** concernant les bienfaits de l'allaitement maternel et **du peau à peau**, lors des consultations pré- et post-natales et des soirées « allaitement ».
- De respecter au mieux vos besoins et votre projet durant l'accouchement en vous permettant de boire et manger léger, de bouger et d'être accompagnée par la personne de votre choix.
- De mettre votre bébé, dès sa naissance, si les conditions le permettent, en **contact peau à peau pendant au moins une heure** ou de le faire en néonatalogie dès que possible. En cas de césarienne, il sera réalisé avec vous en salle de césarienne et/ou avec son papa en salle de réveil.
- De vous aider à reconnaître les signes qui indiquent que votre bébé est **prêt à téter** et les signes qui montrent qu'il est **satisfait et nourri**, permettant ainsi **l'allaitement à la demande**.
- De vous apprendre à **positionner** correctement votre bébé au sein et à **entretenir la lactation** s'il ne peut être mis au sein.
- De respecter **les besoins** de votre bébé par sa présence auprès de vous **24h/24h**.
- De vous **accompagner dans les moments d'allaitement** par une présence, par l'information nécessaire.
- De vous informer sur les **différentes méthodes autres que le biberon** pour nourrir votre bébé en attendant qu'il prenne le sein.
- De ne donner aux enfants nourris au lait maternel, aucun autre aliment ou boisson, sauf sur indication médicale.
- De vous permettre l'accès en néonatalogie **24h/24h** si votre bébé y est hospitalisé et d'y favoriser le **contact peau à peau** et de vous aider, le plus tôt possible, à stimuler et à entretenir la lactation.
- De protéger l'allaitement maternel en respectant le « **Code International de commercialisation du lait artificiel** ».
- De ne pas donner de sucettes ou tétines au bébé nourri au sein.
- De vous informer, en prévision de votre retour à la maison, sur les **professionnels** et sur les **différentes associations** qui soutiennent l'allaitement. Nous disposons d'un service de soins à domicile « mamans-bébés », de consultations post-natales et de consultantes en lactation pour les mères en demande.

*\* Organisent pendant votre séjour, si votre choix s'est porté sur une alimentation artificielle :*

- **Des informations individuelles** sur la pratique, les risques et la préparation des biberons (hygiène, conservation, réchauffement, quantités à donner, ...).
- **Des mises en pratique.**

*\* Et vous apportent un encadrement afin de vous rendre autonomes et de faciliter votre retour à la maison.*